

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la rétrocession ci-après :

RS 33 26 0051 01

Commune de Saint-Émilion - Surface : 6 ha 22 a 50 ca

- Fonrazade - AX0121 - AX0122 - AX0123 - AX0124 - AX0125(A) - AX0125(B) - AX0126 - AX0127 - AX0254 - Petit Gontey - AX0186 - AX0196 - AX0197 - AX0215 - AX0273 - AX0302

Superficie totale : 6 ha 22 a 50 ca avec bâtiment

Attribuée à :

SAS Le Petit James

Pour un prix de vente de **1 600 000,00 €**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER.

Motif de l'attribution : Installation d'un couple de nationalité américaine qui souhaite produire du vin en AOC Saint Emilion. M. Marks et Mme Ramnath se substitueront une société qui achètera et qui exploitera ces parcelles.

A St Emilion, le

11/03/2026

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



Le Maire
Bernard LAURET

